

Pour publication immédiate

Soyez vigilants pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone

Lanaudière, le 29 janvier 2010 – La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière désire informer la population des risques associés au monoxyde de carbone (CO) et rappeler les consignes de sécurité pour prévenir les intoxications.

Au Québec, le nombre d'intoxications au monoxyde de carbone connaît une hausse durant l'hiver, particulièrement durant les périodes de froid intense. Le fonctionnement accru des systèmes de chauffage alimentés au bois, au mazout, au propane et au gaz naturel et l'utilisation répandue d'abris pour les véhicules sont les principales causes de ces incidents. Il est important d'être vigilant, pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone dans les résidences et dans les chalets. La plupart des intoxications au monoxyde de carbone peuvent être prévenues.

Les moyens de prévention

- ♦ L'entretien régulier et l'inspection périodique des appareils à combustibles par une personne qualifiée (fournaises, foyers, cheminées) sont essentiels.
- ♦ Leur usage sécuritaire, soit l'observation des règles d'utilisation et de sécurité propres à chaque appareil et la ventilation adéquate au moment de les faire fonctionner sont primordiaux. De façon générale, aucun appareil fonctionnant au combustible ne doit être utilisé dans un endroit clos. Durant l'hiver, il faut dégager la neige qui pourrait bloquer la sortie du tuyau d'échappement d'un véhicule, avant de le démarrer. Il ne faut pas faire fonctionner un véhicule dans un garage ou un abri temporaire, même si la porte de l'abri ou du garage est ouverte.
- ♦ L'utilisation d'un avertisseur de monoxyde de carbone est fortement recommandée lorsqu'une source potentielle de CO est présente. C'est le seul moyen efficace pour détecter la présence de ce gaz inodore et incolore dans l'environnement immédiat. Il est possible de s'en procurer un dans la plupart des quincailleries et des grandes surfaces.

Les symptômes à prendre en considération

- ♦ Les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone varient en fonction de la durée de l'exposition et de la concentration du gaz. Maux de tête, nausées, étourdissements, somnolence ou pertes de conscience peuvent survenir quelques minutes ou plusieurs heures après l'exposition. Dans tous les cas, les intoxications au monoxyde de carbone doivent être prises au sérieux, car elles peuvent laisser des séquelles graves, irréversibles dans certains cas. Elles peuvent même provoquer le décès.
- ♦ Pour vous renseigner sur les risques associés au monoxyde de carbone et les moyens de prévenir les intoxications, consultez le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'adresse suivante :
www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone

- 30 -

Source : Pascale Lamy
Agente d'information
Direction des communications et des relations publiques
450 759-1157 poste 4437
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca

Informations ; Dre Sylvie Quirion
Médecin
Direction de santé publique et d'évaluation
450 759-1157 poste 4430
sylvie_quirion@ssss.gouv.qc.ca